

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1106

4 juin 2009

SOMMAIRE

ABS Funding S.A.	53043	Immoeast Luxembourg 1 S.à r.l.	53062
A&G Global Sicav	53051	Kings Cross Finance S.à r.l.	53042
AGO Consulting Europe s.à r.l.	53064	Kings Cross Student Housing S.à r.l.	53042
agraferm technologies luxembourg s.à r.l.	53047	Leaf Development S.A.	53054
AUSY Luxembourg PSF S.A.	53042	Lighthouse International Company S.A.	53071
AUSY Luxembourg S.A.	53042	Lucite International Luxembourg Finance S. à r.l.	53045
BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.	53078	Mediatel Management	53044
Blue Danube Fund	53046	Metalpar S.A. Soparfi	53048
CCP II Peine S.à.r.l.	53044	MexSpa Participations S.A.	53052
CDIP1 S.A.	53072	Middlesex Office S.à r.l.	53069
Celanese International Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	53053	ML Dom Luxembourg II S.à r.l.	53052
Chez les Bons Amis S.à r.l.	53073	ML Dom Luxembourg S.à r.l.	53053
Compagnie Nicosie S.A.	53047	Mosaic	53049
Crealux	53050	Nayen Corporation Holding S.A.	53068
Danismac S.A.	53046	Panattoni Swiss Development S.à r.l.	53071
Destination Europe S.A.	53072	Pearl Participation S.A.	53051
DWS Investment S.A.	53042	Phase One S.A.	53044
Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR	53048	Pizzeria-Restaurant IL PAVONE S.à r.l.	53045
Falconi International Holding S.A.	53045	Prestasud S.à r.l.	53088
Fides et Spes	53048	Prodistribution S.A.	53077
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes	53043	Pro-Immo-Nord Sàrl	53075
Fondation Recherche sur le Sida	53064	Recem S.A.	53050
Gantiolo GmbH	53044	Riviera Immo-Invest S.A.	53068
GBL Finance S.A.	53043	RLG Finance S.A.	53045
Generación Eléctrica Hispana S.à r.l.	53078	Sacare	53054
Gesco SA	53085	Société de Gestion et d'Investissements Immobiliers	53047
Göta Re S.A.	53049	Sun i-Tech S. à r.l.	53065
HDF Sicav DIVM (Lux)	53087	Taninvest S.A.	53062
Hobart Holding S.A.	53088	Warning S.A.	53043
Hudson Luxembourg S.A.	53046	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	53082

**AUSY Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. AUSY Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 73.496.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009062334/239/13.

(090072354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Kings Cross Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.572.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009062332/242/13.

(090072267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 wurde beim Register de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung um Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2009062315/1352/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04981. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Kings Cross Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.553.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009062311/242/13.

(090072240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 48.900.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009062322/13.

(090072127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

GBL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 18.507.

L'affectation du résultat à remplacer selon le cas (complémentaire au dépôt du bilan 2008 déposé le 04/05/09 no L090062253.05) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009062306/11.

(090072255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

ABS Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.075.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ABS FUNDING SA

Giovanni Garcea / Cristina Levis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062298/13.

(090072387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Warning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 106.358.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 25 juin 2008 au siège social à Luxembourg.

Résolutions.

L'assemblée accepte la démission du commissaire "LUXREVISION S.à r.l." et nomme la société "KOBU S.à r.l.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

WARNING S.A.

Nathalie LEPOUTRE-CÔNE

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009062313/17.

(090072870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

CCP II Peine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.782.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55252 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009062373/211/12.

(090072492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Gantiolo GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 74.061.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gantiolo GmbH

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009062293/12.

(090072545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Mediatel Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signatures

Référence de publication: 2009061833/12.

(090072686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Phase One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.740.

DISSOLUTION

Par jugement du 7 mai 2009, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciales, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Phase One S.A., avec siège social au 156, route de Luxembourg, L-4973 Dippach.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Me Nathalie Jastrow, avocat demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour extrait conforme

Nathalie Jastrow

Le liquidateur

Référence de publication: 2009062174/18.

(090072864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Lucite International Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 117.766.

L'adresse du gérant A de la Société suivant a changé:

Monsieur Ian Robin Lambert, né le 4 juillet 1955 à Horsforth, Royaume-Uni, réside désormais au Grove Cottages, The Frenches, West Wellow, Romsey SO51 6FE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lucite International Luxembourg Finance S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2009062233/15.

(090072495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pizzeria-Restaurant IL PAVONE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 73, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 51.182.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062235/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Falconi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 17.679.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 1999

1. L'Assemblée Générale acte la démission de M. Aloyse Scherer jr de son mandat d'Administrateur-délégué et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062182/15.

(090072614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

RLG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.858.

Il résulte d'une lettre de démission adressée à la société que Monsieur Aloyse May demeurant à Luxembourg, déclarent avoir démissionné de sa fonction d'administrateur du conseil d'administration de la société avec effet au 29 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062243/12.

(090072350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Hudson Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 36.981.

—

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 30 décembre 2008

En date du 30 décembre 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de

- ATRIO S.à r.l. en tant que commissaire de la Société avec effet immédiat.

de nommer

- KPMG, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103065, en tant que nouveau réviseur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Hudson Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009062297/19.

(090072865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Blue Danube Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 42.248.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale Ordinaire du 24 avril 2009

En date du 24 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Karin KISLING en qualité d'Administrateur avec effet au 6 novembre 2008

- de ratifier la cooptation de Monsieur Kenneth MOUSU, Benchmark Capital Management GmbH, Franz-Klein Gasse 5DG, 1190 A - Vienne 1/2, en qualité d'Administrateur avec effet au 6 novembre 2008

- de renouveler les mandats de Madame Heike FINDEISEN, de Monsieur Kenneth MOUSU, de Monsieur Andréas JESCHKO, de Monsieur Stephen Robert COCHRANE et de Monsieur John Richard SEAMAN, en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009062275/19.

(090072469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Danismac S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.850.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062356/16.

(090072906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

agraferm technologies luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 114.867.

—
Auszug der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Dezember 2008

„Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Andreas DUCKART, Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-54518 Esch, Peter-Wagner-Strasse 1, zum 1. Januar 2009 als zusätzlichen administrativen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers bis zu einem Betrag von EINTAUSEND ZWEIHUNDERTFÜNFZIG (1.250,-) Euro.

Darüber hinaus wird die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer."

Heffingen, den 31. Dezember 2008.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Dr.-Ing. Johann Friedmann

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009062303/19.

(090072892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Compagnie Nicosie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.446.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, né à Luxembourg le 05/03/1953, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062358/16.

(090072905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

SOGEDIM, Société de Gestion et d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.871.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 mars 2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, Administrateur, et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062344/3842/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.202.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 31 mars 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS SARL, ayant son siège social à Espace Ariane 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Madeline BOUCHER / Christiane THISS

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009062295/19.

(090072285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Fides et Spes, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.923.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 mars 2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, Administrateur, et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062347/3842/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Metalpar S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.182.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, né à Luxembourg le 05/03/1953, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062360/16.

(090072902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Göta Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 46.444.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mardi 31 mars 2009 à 16.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

Mrs Ingela BERGENDAHL

Mr Roland RYDIN

Mrs Ann Carina ABREU

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062327/4685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Mosaic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.223.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a résolu le 31 mars 2009:

1. D'accepter la démission de M. Claude Demole (60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73), du Conseil d'Administration avec effet le 31 mars 2009.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 21 avril 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

L'Assemblée a approuvé la nomination de M. Bertrand Demole (60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73) à la fonction d'Administrateur de la société avec effet 21 avril 2009 pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

L'Assemblée a approuvé la nomination de M. Francesco Ilardi (60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73) à la fonction d'Administrateur de la société avec effet 21 avril 2009 pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- Mme Michèle Berger (3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)

- M. Marc Pictet (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)

- M. Pierre Etienne (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)

- M. Nicolas Campiche (60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73)

- M. Yves Martignier (60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Mosaic

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009062309/31.

(090072700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Crealux, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.312.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 8 mai 2009 à 16.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

1. M. Pierre Metzler
2. M. Georges Gudenburg
3. M. Jacques Reckinger
4. M. Claude Weber

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062324/23.

(090072890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Recem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.044.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 8 avril 2009

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend acte de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Willem-Jan Boer avec effet au 31 août 2008.

- L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de 9 à 8;

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

Messieurs:

- * Bernhard Scheifele, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
- * Andreas Kern, Administrateur et Vice Président
- * Lorenz Näger, Administrateur et Vice Président
- * Marc Jonckheere, Administrateur
- * Daniel Gauthier, Administrateur
- * Jean-Marc Junon, Administrateur
- * Pierre Evrard, Administrateur
- * Marc Vandenberghe, Administrateur

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2009

- L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010 statuant sur les comptes de l'exercice social de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062328/31.

(090072836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pearl Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.883.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2009.

La société est redomiciliée au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de la prochaine assemblée générale ordinaire:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale ordinaire:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062165/20.

(090072838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

A&G Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 115.839.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée
Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Navarro Fernández, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Juan Suárez de Figueroa Diez, Administrateur
- Monsieur Marco Antonio Ruiz Gomez, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Sergio NAVARRO FERNANDEZ, Asesores y Gestores Financieros, SA, Balbina Valverde, 15 E-28002 Madrid, Espagne.

Administrateurs:

- Monsieur Juan SUAREZ de FIGUEROA DIEZ, Asesores y Gestores Financieros Fondos SG II C, SA, Balbina Valverde, 15 E-28002 Madrid, Espagne.
- Monsieur Marco Antonio RUIZ GOMEZ, Asesores y Gestores Financieros, SA, Balbina Valverde, 15 E-28002 Madrid, Espagne.

Le Réviseur d'Entreprises est:

Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Enregistré à Luxembourg le volume Fol Case - Reçu Euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009062368/34.

(090072879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

ML Dom Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.005.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 03 avril 2009

A/ Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Cédric Gabilla avec effet au 03 avril 2009, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme Gérant avec effet au 03 avril 2009 et ce pour une durée indéterminée, Madame Amy Kelly, née le 03 avril 1978 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni).

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, 9^{ème} étage, NY10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Michel E. Raffoul, ayant son adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Madame Amy Kelly, ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

B/ L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009061674/27.

(090071401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

MexSpa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.569.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2009

- L'Assemblée L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Ernesto Lejeune Valcàrcel, employé privé, avec adresse professionnelle 6-1 Legazpi à E-2004 San Sebastián, de Monsieur Luis Manuel Sanchez Carlos, employé privé, avec adresse professionnelle 400 Campos Eliseos à MEX-11000 Mexico City, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Antonio Fernandez Rodriguez, employé privé, avec adresse professionnelle 1400, Campos Eliseos, Edificio Parque Reforma à MEX-11000 Mexico City, de Monsieur Carlos Fernandez Gonzales, employé privé avec adresse professionnelle 1400, Campos Eliseos à MEX-11000 Mexico City, de Monsieur Alejandro Duclaud Gonzalez de Castilla, employé privé avec adresse professionnelle 220, Monte Pelvoux à MEX-11000 Mexico City, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PriceWaterhousecoopers S.à.r.l., ayant son siège social 400, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061008/655/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

ML Dom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.778.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 03 avril 2009

A/ Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Cédric Gabilla avec effet au 03 avril 2009, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme Gérant avec effet au 03 avril 2009 et ce pour une durée indéterminée, Madame Amy Kelly, née le 03 avril 1978 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni).

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, 9^{ème} étage, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Michel E. Raffoul, ayant son adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Madame Amy Kelly, ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

B/ L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009061675/27.

(090071397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Celane International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.714.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.247.

L'associé unique a décidé en date du 10 février 2009 de:

- nommer M. Bradley Troutman, avec adresse professionnelle à 1601 West LBJ Freeway, Dallas, TX75234 Etats-Unis en tant que gérant B de la Société à partir du 10 février 2009.

- Accepter la démission de M. R. Brekelmans, avec adresse professionnelle à 13-15, Avenue de la Liberté. L-1931 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société à partir du 10 février 2009.

L'associé unique a décidé en date du 23 avril 2009 de:

- nommer M. Paul Lamberts, avec adresse professionnelle à 13-15, Avenue de la Liberté. L-1931 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société à partir du 23 avril 2009.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérants:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. Gérant A

- M. Johan Dejans Gérant A

- M. Paul Lamberts Gérant A

- M. John Sutherland Gérant A

- Mme. Hildegard Beck-Westenberger Gérant B

- M. Bradley Troutman Gérant B

- M. Carsten Simon Gérant B

- M. John Willis Howard Gérant B

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2009061041/27.

(090071186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Sacare, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.386.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2009

Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social à 83, Pafbruch, L-8308 Capellen est nommé nouveau commissaire aux comptes allant du 31 décembre 2008 jusqu'à 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SACARE S.A.

Vincenzo Montano

Administrateur

Référence de publication: 2009062463/16.

(090072392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Leaf Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.154.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the thirtieth of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company under the laws of Panama WABERG S.A., having its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Junglinster, le 19 mai 2009. Street (Panama),

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of LEAF DEVELOPMENT S.A. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance. In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand Duchy as well as in foreign countries.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on

the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of April at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is

acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the three hundred and twenty (320) shares have been subscribed by the sole shareholder WABERG S.A., prenamed, and fully paid up by payment in cash so that the amount of thirty two thousand Euro (32,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is set at one (1) and the number of auditors at one (1).
2. The following person has been appointed as director of the company:

Mr Gianluca NINNO, fiscaliste, born in Policoro (Italy), on the 7th of April 1975, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. Has been appointed auditor of the company:

The company F.G.S. CONSULTING LLC, having its registered office in 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4. The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2015.

5. The head office of the company shall be fixed in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le trente avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit panaméen WABERG S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de LEAF DEVELOPMENT S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites par l'associé unique WABERG S.A., pré-qualifiée, et entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente deux mille euros (32.000,- EUR) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur de la société:

Monsieur Gianluca NINNO, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2009. Relation GRE/2009/1730. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (singé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062733/231/416.

(090073586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Taninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2009

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Salvatore MONACO, administrateur de sociétés, demeurant Via Contrada Facolnara SNC, I-96017 Noto (SR), Président;
- Monsieur Anacleto PROIETTI, retraité, demeurant à Via dei Levii, 29, I-00174 Rome;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061000/20.

(090071985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Immoeast Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 126.508.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared,

by virtue of a proxy delivered under private seal (to remain attached to the present deed), Mr Guy SCHROEDER, associate, residing professionally in Esch-sur-Alzette, on behalf of Immoeast Presto Beteiligungs GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung established under the laws of Austria, having its registered office at A-1120 Vienna, Gaudenzdorfer Gürtel 67, Austria and being registered with the Austrian Trade Register under number 276942v, being the sole shareholder of Immoeast Luxembourg 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 22nd March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 8th of June 2007, number 1097 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 126.508

The appearing person declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Transfer of the registered office of the Company from 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg to 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

B. Consequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette."

C. Acknowledgement of the resignation of Mrs Valerie Cooke and Mr Hille-Paul Schut from their function as managers of the Company with effect from the date hereof and consequent appointment of the following managers for an unlimited duration with effect from the date hereof:

Mr Luc Schmitt, associate, born on 12th September 1977 in Walferdange, Luxembourg, residing professionally at 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette; and

Mr Guy Schroeder, associate, born on 20th August 1968 in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

The following decisions have been taken by the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg to 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette".

Third resolution

The sole shareholder resolved to acknowledge the resignation of Mrs Valerie Cooke and Mr Hille-Paul Schut from their function as managers of the Company with effect from the date hereof.

As a consequence of the resignation of the managers, the sole shareholder resolved to appoint the following managers for an unlimited duration and with effect from the date hereof:

- Mr Luc Schmitt, associate, born on 12th September 1977 in Walferdange, Luxembourg, residing professionally at 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette; and

- Mr Guy Schroeder, associate, born on 20th August 1968 in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé (qui restera annexée au présent acte), Monsieur Guy SCHROEDER, associé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, pour le compte de Immoeast Presto Beteiligungs GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung de droit autrichien ayant son siège social au A-1120 Vienna, Gaudenzdorfer Gürtel 67, Autriche et immatriculée auprès du registre de commerce autrichien sous le numéro 276942v, étant l'associé unique de Immoeast Luxembourg 1 S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2007 numéro 1097 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.508.

Le comparant déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises par la Société, si bien que des décisions peuvent valablement être prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Transfert du siège social de la Société de 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

B. Modification conséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

C. Reconnaissance de la démission de Madame Valerie Cooke et de Monsieur Hille-Paul Schut de leur fonction de gérant de la Société avec effet à la date du présent acte et désignation conséquente des gérants suivants pour une durée illimitée avec effet à la date du présent acte:

Monsieur Luc Schmitt, associé, né le 12 septembre 1977 à Walferdange, Luxembourg, demeurant professionnellement à 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette; et

Monsieur Guy Schroeder, associé, né le 20 août 1968 à Dudelange, Luxembourg, demeurant professionnellement à 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

Les décisions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.».

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Valerie Cooke et de Monsieur Hille-Paul Schut de leur fonction de gérants de la Société avec effet à la date du présent acte.

En conséquence à la démission des gérants, l'associé unique a décidé de nommer les gérants suivants pour une durée illimitée et avec effet à la date du présent acte:

- Monsieur Luc Schmitt, associé, né le 12 septembre 1977 à Walferdange, Luxembourg, demeurant professionnellement à 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette; et

- Monsieur Guy Schroeder, associé, né le 20 août 1968 à Dudelange, Luxembourg, demeurant professionnellement à 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg à la date prémentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: G. SCHROEDER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15921. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009062705/211/112.

(090073348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

AGO Consulting Europe s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 138.498.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061890/15.

(090072446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Fondation Recherche sur le Sida, Fondation.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Nicolas Ernest Barblé.

R.C.S. Luxembourg G 52.

Comptes de l'exercice 2008

Recettes

Dons à la Fondation	8 537,44 €
Caisse centrale de l'Etat: participation transitoire aux frais de fonctionnement	488 670,00 €

Subsides des administrations communales	3 063,00 €
Annonce(s) mortuaire(s)	8 878,43 €
Dons d'une fête privée	265,00 €
Intérêts	11 078,95 €
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 2008	489 508,26 €
	<u>1 010 001,08 €</u>

Dépenses

Frais de salaires	264 953,95 €
Frais de TVA année 2007	19 723,13 €
Frais de fonctionnement laboratoire de rétrovirologie	210 361,85 €
Frais de fonctionnement de la Fondation	441,20 €
Caisse centrale de l'Etat: rbt excédent 2007	53 334,29 €
Frais de formation continue	6 523,84 €
Bourse accordée par le Conseil d'Administration	9 000,00 €
Avoir en caisse au 31 décembre 2008	445 662,82 €
	<u>1 010 001,08 €</u>

Budget de l'exercice 2009

Frais de salaires exercice 2009	350 000,00 €
Frais de fonctionnement du laboratoire de rétrovirologie	280 000,00 €
Frais d'équipement du laboratoire de rétrovirologie	20 000,00 €
Frais de fonctionnement de la Fondation Recherche sur le S.I.D.A.	3 500,00 €
Frais de TVA exercice 2009	20 000,00 €
Frais de formation continue du personnel du laboratoire de rétrovirologie	15 000,00 €
	<u>688 500,00 €</u>

Pour le Conseil d'Administration

Robert Hemmer / Pierre Kirpach

Président / Trésorier

Référence de publication: 2009060799/38.

(090070319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Sun i-Tech S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.121.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le sept mai.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOPARTECH S.A., une société ayant son siège à L-1631 Luxembourg, 59, Rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.984,

ici représentée par Madame Evelyne Andrée Catherine DA SILVA ROSETA, responsable commerciale, demeurant à L-2359 Luxembourg, 44, rue Camille Polfer,

agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous forme d'une société unipersonnelle et qui sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 28 décembre 1992, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations informatiques et de réseau.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières de nature mobilière ou immobilière lui permettant de réaliser son objet social. Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Sun i-Tech S. à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-€) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, moyennant accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas, cependant, le consentement n'est pas requis lorsque des parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Gérance

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui vis-à-vis des tiers ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article seize ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette opération n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2010.

Art. 19. Chaque année au 30 juin, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1631 Luxembourg, 59, Rue Glesener.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérant technique de la société Madame Evelyne Andrée Catherine DA SILVA ROSETA, responsable commerciale, née à Boulogne-Billancourt (France) le 28 janvier 1975, demeurant à L-2359 Luxembourg, 44, rue Camille Polfer.

Elle aura les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Da Silva Roseta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 mai 2009. Relation: LAC/2009/18117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009061923/220/122.

(090072439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Riviera Immo-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.797.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2009 que:

1. Le siège social a été transféré à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

2. Le mandat des organes sociaux a été entièrement recomposé:

a) Ont été nommés nouveaux administrateurs

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Lionel Langleur, avec adresse professionnelle à L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce

pour terminer le mandat de Monsieur Jean-Christophe Tressel. et de la société FIDUCIAIRE IFT SARL et annulation des pouvoirs de la société FIDUCIAIRE IFT SARL en tant qu'administrateur-délégué

b) a été renommé administrateur

- Monsieur Alain Rome, conseiller financier, avec adresse professionnelle à L-2560 LUXEMBOURG, 12, rue de Strasbourg.

c) a été nommé administrateur-délégué

- Monsieur Alain Rome, conseiller financier, avec adresse professionnelle à L-2560 LUXEMBOURG, 12, rue de Strasbourg.

pour terminer le mandat de la société FIDUCIAIRE IFT SARL

d) a été nommé nouveau commissaire aux comptes

- Monsieur Jérôme Domange, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

pour terminer le mandat de la société PRESTA-SERVICES S.A. représentée par son gérant Monsieur Luc Abitbol

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009062238/32.

(090072375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Nayen Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.351.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 18 mars 2009 que:

- M. Tom FABER, administrateur de la société, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 avril 2009 que:

- les démissions de M. Marc MULLER et de M. Jean Marc FABER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et M. Frédéric MULLER, expert comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société en date du 30 avril 2008;

- la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.A R.L. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société avec effet au 30 avril 2008.

- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060845/717/36.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Middlesex Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.418.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Middlesex JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 122711,

duly represented by Mr Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, which proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Middlesex Office S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 123418, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 3 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 343 of 9 March 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of ten thousand British pounds (GBP 10,000.00) up to an amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.00) through the issuance of two hundred and fifty (250) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned and fully paid up by the above mentioned subscriber through a cash contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder resolves to authorize Mr Pierre Beissel, Ms Virginie Lepage or Mr Pierre-Yves Genot, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned conversion and capital increase.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Middlesex JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122711,

ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique ("Associé Unique") de Middlesex Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123418, constituée par acte reçu de Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 343 du 9 mars 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) à un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit et entièrement libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en espèces d'un montant total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) et cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

L'apport total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) est attribué au capital social de la Société.

L'Associé Unique décide d'autoriser M. Pierre Beissel, Mlle. Virginie Lepage ou M. Pierre-Yves Genot, tous avocats et demeurant au Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des associés de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital mentionnés ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 (capital social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15768. Reçu soixante-quinze euros (75€)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062757/242/100.

(090073136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Panattoni Swiss Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.762.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée PANATTONI SWISS DEVELOPMENT Sarl.

L'adresse de PDC NL I BV une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Evert van de Beekstraat 310, 1118 CX Schiphol, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262, Associé Unique est la suivante depuis le 1^{er} février 2009:

- Beech Avenue 54-80, 1119 PW Schiphol-Rijk, Pays-Bas

En date du 29 avril 2009 PDC NL I BV une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Evert van de Beech Avenue 54-80, 1119 PW Schiphol-Rijk, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262. Associé Unique de la société PANATTONI SWISS DEVELOPMENT Sarl (la "Société") a pris les résolutions suivantes:

* d'accepter les démissions de:

Mr. Olivier Charles C.G Marbaise European Finance Director, né à Verviers, Belgique, le 16 août 1973, résidant au 95 Rue Gillet 6790 Aubange Belgique

Mr. Edward Francis Lyons III, Regional Operating Officer, né en California U.S.A. le 7 mars 1972, résidant au Top Floor Flat, 22 Willoughby Road Londres NW3 1SA Grande-Bretagne.

Mr. Jean François Van Hecke, Chief executive officer, né à Bruxelles (Belgique), le 5 février 1951, résidant au 27a Molenberglaan, B-3080 Tervuren, Belgique.

* d'accepter la nomination au poste de gérant de:

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au boulevard Royal, 26, L-2449 Luxembourg constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144 945.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Panattoni Luxembourg Management Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2009062416/36.

(090072723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Lighthouse International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.548.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 15 mai 2009 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la Société:

* Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg

* Monsieur Jean-Marie Boden, expert comptable, demeurant à Luxembourg

* Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, demeurant à Luxembourg

- a été réélue aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société:

* La société KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062212/23.

(090072776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Destination Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 49.226.

—
Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 avril 2007

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2007 que:

L'Assemblée Générale prolonge pour une nouvelle période de 3 ans les mandats des administrateurs à savoir:

- Monsieur Anders Björkman, demeurant à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard P. Dupong

- Monsieur Marcel Gilles, demeurant à L-2124 Luxembourg, 55, rue des Maraîchers

- Monsieur Fernand Heinisch, demeurant à L-6684 Mertert, 27, rue du Parc

ainsi que celui du commissaire aux comptes:

- Monsieur Carlo Beaumet, demeurant à L-4482 Soleuvre, 86, rue Michel Rodange.

Leurs mandats prendront fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO Compagnie Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009062211/21.

(090072825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

CDIP1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.118.

—
Extrait

L'actionnaire unique en date du 08 avril 2009 à décidé:

1. De révoquer avec effet immédiat les administrateurs suivants:

- Monsieur Olivier Sciales, avocat, demeurant professionnellement au 51 Route de Thionville, L-2611 Luxembourg;

- Monsieur Rémi Chevalier, demeurant professionnellement au 51 route de Thionville, L-2611 Luxembourg;

- Madame Nora Festl, administrateur de sociétés, demeurant au 8, rue Pierre Federspiel, L-1512 Strassen;

- Madame Nora Festl; administrateur de sociétés, demeurant au 8 rue Pierre Federspiel, L-1512 Strassen de son mandat d'administrateur-délégué

2. De nommer les administrateurs suivants pour une période de six années:

- Monsieur Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg

- Monsieur François Moulias, Administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1965 à Antony (France), demeurant 13 rue de la Corniche à L-5956 ITZIG

- Monsieur Tom Faber, employé privé, né le 05 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg

3. De transférer le siège social de la Société du 51 route Thionville, L-2611 vers le 3A rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062019/717/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00857. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Chez les Bons Amis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 29, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 146.157.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Georges FERREIRA, agent d'assurances, né à Ettelbruck, le 2 novembre 1974, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Philippe Manternach.

2) Monsieur Antonio VALENTE DA SILVA, gérant de sociétés, né à Salreu (Portugal), le 2 janvier 1967, demeurant à L-7553 Colmar-Berg, 8, Cité Morisacker.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CHEZ LES BONS AMIS S.à r.l." (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Colmar-Berg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments,

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Georges FERREIRA, préqualifié, soixante-seize parts sociales	76
2) Monsieur Antonio VALENTE DA SILVA, préqualifié, vingt-quatre parts sociales	24
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

53075

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-7740 Colmar-Berg, 29, avenue Gordon Smith.
- 2) Monsieur Georges FERREIRA, agent d'assurances, né à Ettelbruck, le 2 novembre 1974, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Philippe Manternach, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERREIRA; VALENTE DA SILVA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2009 Relation GRE/2009/1749 Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062728/231/114.

(090073621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Pro-Immo-Nord Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9741 Boxhorn, Maison 13.

R.C.S. Luxembourg B 102.064.

L'an deux mil neuf, le cinq mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "PRO IMMO NORD Sàrl"

1.- Madame Odette Angélique LUDOVICY, née à Luxembourg le 24 septembre 1945, demeurant à L-9534 Wiltz, 22 route de Kautenbach propriétaire de 25 parts sociales,

2.- Monsieur Thibault CAILTEUX, (19620321 837), employé, né à Namur (Belgique), le 21 mars 1962, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 8 rue Croix des Halles, Waha, propriétaire de 25 parts sociales,

3.- Monsieur René CAILTEUX, architecte, né à Amblève (Belgique), le 16 janvier 1926, demeurant à B-5362 Hamois, 28 Achet, rue de Scoville, propriétaire de 25 parts Tous trois ici représentés par Monsieur Marc LINK, architecte, demeurant à Wiltz, en vertu de procurations sous seing privé, dressées respectivement à Wiltz, le 04 mai 2009, le 02 mars 2009 et le 16 avril 2009 lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, resteront ci-annexées;

4.- Monsieur Georges François Emile CARBON, (19710330 134) employé privé, né à Luxembourg, le 30 mars 1971, demeurant à L-1750 Luxembourg 10 avenue Victor Hugo, propriétaire de 25 parts sociales, qui, quoique dûment convoqué aux termes d'une lettre recommandée postée le 24 avril 2009 n'a pas comparu.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société "PRO-IMMO-NORD Sàrl" a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2004, publiée au Mémorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations le 11 octobre suivant numéro 1010, page 48457 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu le 14 juillet 2006 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et Associations le 26 octobre 2006, numéro 2015,

- qu'elle a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 06 novembre 2008, publiée au Mémorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations le 24 février 2009 numéro 409

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 102 064,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euro (12.500.-EUR) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que les comparants et Monsieur CARBON sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "PRO-IMMO-NORD Sàrl" avec siège social à L-9741 Boxhorn, Maison 13,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles,

- que les parts, présentes ou représentées représentant 75% du capital social, l'assemblée peut valablement statuer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent valablement convoqué, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la fin de la mission de liquidateur de Messieurs René et Thibault CAILTEUX, lesquels ont trouvé une issue favorable pour la société et décide de poursuivre l'activité de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les associés suivants décident de céder leurs parts comme suit:

Cessions de parts

Les prénommés Odette Angélique LUDOVICY, Thibault CAILTEUX, et René CAILTEUX cèdent par la présente chacun leurs vingt-cinq (25) parts sociales de la société PRO-IMMO-NORD Sàrl à Messieurs

- Jean-Philippe PAGANI, né à Bastogne, le 18 janvier 1969, demeurant à B-6600 Bastogne, 44, chemin de Renval,

- Benoît POCHET, né à Dinant, le 12 janvier 1970, demeurant à B-6724 Rulles, 19, rue de Grainchamps

- Marc Albert ETIENNE, né à Bastogne, le 13 septembre 1963, demeurant à B-6600 Bastogne, 86, rue des Hêtres
Ladite cession a pris effet ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Sont intervenu aux présentes, Messieurs PAGANI, et ETIENNE, prénommés, Monsieur POCHET étant ici représenté par Monsieur Jean-Philippe PAGANI, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Rulles, le 05 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, restera ci-annexée, lesquels, présent ou tel que représentés, déclarent accepter les prédites cessions.

Ils déclarent encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société PRO-IMMO-NORD Sàrl.

Prix

Les cédants, Madame LUDOVICY et Messieurs CAILTEUX prénommés ainsi que les cessionnaires, Messieurs PAGANI, POCHET et ETIENNE, prénommés déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de TROIS MILLE EUROS (3.000,-€) payable sur le compte tiers du Notaire instrumentant auprès de la DEXIA Banque, jusqu'au 12 mai 2009 au plus tard.

Approbation de la cession de part

Messieurs René et Thibault CAILTEUX, prénommés, déclarent accepter ladite cession au nom de la société PRO-IMMO-NORD Sàrl conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession. Il est expressément entendu que tout passif né avant la prédite cession, qu'il soit impayé ou inconnu à ce jour, et plus particulièrement un litige en justice opposant la société à Monsieur CARBON, reste à charge des anciens associés.

En conséquence des cessions de parts ci-avant, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean-Philippe PAGANI, prénommé, vingt-cinq parts	25
2.- Monsieur Benoît POCHET, prénommé, vingt-cinq parts	25
3.- Monsieur Marc-Albert ETIENNE, prénommé, vingt-cinq parts	25
4.- Monsieur Georges CARBON, prénommée, vingt-cinq parts	25
Total des parts: cent parts	100

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices."

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à Messieurs René et Thibault CAILTEUX, préqualifiés, pour leur gestion en tant que liquidateur et de nommer comme nouveau gérant Monsieur Jean-Philippe PAGANI, préqualifié, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 4 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 4. (alinéa 1^{er})**. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière; la promotion, la location, l'achat et la vente des immeubles et des terrains, l'administration des biens et le syndic, l'expertise immobilière, l'expertise environnementale et topographique."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 725.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Link, J-P. Pagani, M. Etienne, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 mai 2009 - WIL/2009/375 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 14 mai 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009061819/2724/104.

(090072270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Prodistribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 45.698.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 mai 2009 que:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:

- Monsieur Laurent Muller, avec adresse professionnelle au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2009;

- Monsieur Stefan Loretz, avec adresse professionnelle au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2009;

en remplacement de Madame Nathalie Prieur et Monsieur Vittorio Benatti. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

2. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

la société Belthur Accounting Ltd, ayant son siège social au 1 Kings Avenue, Winchmore Hill, London N21 3 NA (United Kingdom), en remplacement de la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l. avec effet au 1^{er} avril 2009.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062567/24.

(090072612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Generación Eléctrica Hispana S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.137.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of May,

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Generacion Electrica Europea S.à r.l. (formerly BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered under number B 112.293 with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés"); and

2. Electric Generation Investments Ltd. (formerly Global Wind Partners UK Ltd.), a limited company having its registered office at Aston House, Cornwall Avenue, London N3 1LF, United Kingdom, registered with the Companies' Register of England under number 05301981,

hereby represented by M. Philip Basler Gretic, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of the proxies given respectively on 5 and 4 May 2009 by the aforementioned shareholders of the Company (the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Shareholders are the current shareholders of Generación Eléctrica Hispana S.à r.l. (formerly BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 120.137, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 21st day of September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 November 2006, under number 2178, page 104508. The articles of association were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, dated as of 23 March 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the Shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

a) Decision to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) to forty thousand Euros (EUR 40,000.-) by the issuance of one thousand (1,000) new ordinary shares (parts sociales ordinaires), each having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), (the "New Shares" or individually a "New Share") and each having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up at nominal value together with a total share premium amounting to one hundred eighteen million six hundred seventy-six thousand one hundred fifteen Euros and nineteen Cents (EUR 118,676,115.19);

b) Decision by the current Shareholders to approve the entry into the share capital of the Company as new shareholder of Fomento Internacional FOCSA, S.A., with registered office at C/ Federico Salmon 13, 28016 Madrid, Spain (the "New Shareholder");

c) Subscription and full payment of the New Shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a total share premium amounting to one hundred eighteen million six hundred seventy-six thousand one hundred fifteen Euros and nineteen Cents (EUR 118,676,115.19) by the New Shareholder by contribution in kind consisting of the conversion of an intra-group loan of an aggregate amount of one hundred eighteen million seven hundred one thousand one hundred fifteen Euros and nineteen Cents (EUR 118,701,115.19), and

d) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at forty thousand Euros (EUR 40,000.-) represented by one thousand six hundred (1,600) ordinary shares (parts sociales ordinaires), (the "Shares"), each having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-). The holders of the Shares are referred to as the Shareholders, or individually a Shareholder."

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly convened and may validly deliberate on all items of this agenda;

- That, on the basis of the agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to increase the Company's share capital by the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), together with a total share premium amounting to one hundred eighteen

million six hundred seventy-six thousand one hundred fifteen Euros and nineteen Cents (EUR 118,676,115.19) by contribution in kind consisting of the conversion into capital of an intra-group loan of an aggregate value of one hundred eighteen million seven hundred one thousand one hundred fifteen Euros and nineteen Cents (EUR 118,701,115.19.-), in order to bring the Company's share capital from its present amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) to forty thousand Euros (EUR 40,000.-), by the issuance of one thousand (1,000) New Shares, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares (parts sociales ordinaires), each New Share with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), together with a total share premium amounting to one hundred eighteen million six hundred seventy-six thousand one hundred fifteen Euros and nineteen Cents (EUR 118,676,115.19), (the "Share Premium").

Second resolution

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to approve the entry into the capital of the Company of Fomento Internacional FOCSA, S.A., with registered office at C/ Federico Salmon 13, 28016 Madrid, Spain, as New Shareholder.

Third resolution

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to accept the subscription of the New Shares to be issued, and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), together with the Share Premium, by the New Shareholder by contribution in kind consisting of the conversion into capital of an intra-group loan of an aggregate amount of one hundred eighteen million seven hundred one thousand one hundred fifteen Euros and nineteen Cents (EUR 118,701,115.19), (the "Contribution").

Subscription - Payment

There upon appeared Fomento Internacional FOCSA, S.A., as the New Shareholder, hereby represented by M. Philip Basler Gretic, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given on 5 May 2009, which DECLARES to subscribe to the New Shares to be issued and to have them fully paid up at nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with the Share Premium, by the Contribution.

This Contribution has been subject to the independent auditor ("réviseur d'entreprises") report established on 6 May 2009 by Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdal, L -5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, which concluded:

"Conclusion:

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 1,000 shares with a nominal value of EUR 25 each to be issued with total related share premium of EUR 118,676,115.19 hence total consideration amounting to EUR 118,701,115.19."

This report, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declares that the New Shares has been entirely subscribed and fully paid up at nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with the Share Premium, by the Contribution of the New Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the aggregate amount of one hundred eighteen million seven hundred one thousand one hundred fifteen Euros and nineteen Cents (EUR 118,701,115.19).

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to amend Article 5.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at forty thousand Euros (EUR 40,000.-) represented by one thousand six hundred (1,600) ordinary shares (parts sociales ordinaires), (the "Shares"), each having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-). The holders of the Shares are referred to as the Shareholders, or individually a Shareholder."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Generacion Electrica Europea S.à r.l. (précédemment BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.293; et

2. Electric Generation Investments Ltd. (précédemment Global Wind Partners UK Ltd.), une limited company ayant son siège social à Aston House, Cornwall Avenue, Londres N3 1LF, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre sous le numéro 05301981;

Ici représentés par M. Philip Basler Gretic, Avocat à la Cour, demeurant au Luxembourg, en vertu de procurations données respectivement les 5 et 4 mai 2009 par les associés susmentionnés de la Société (les «Associés»).

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les Associés sont les associés actuels de Generación Eléctrica Hispana S.à r.l. (précédemment BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.137, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 novembre 2006 sous le numéro 2178, page 104508. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2009, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours;

- Que les Associés ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) de manière à porter son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) à quarante mille Euro (EUR 40.000,-) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales» ou individuellement une «Nouvelle Part Sociale»), et chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes et qui seront entièrement libérées à hauteur de leur valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cent dix-huit millions six cent soixante-seize mille cent quinze Euros et dix-neuf Cents (EUR 118.676.115,19);

b) Décision des Associés actuels d'approuver l'entrée dans le capital social de la Société en qualité de nouvel associé, de Fomento Internacional Focsa, S.A., ayant son siège social à C/ Federico Salmon 13, 28016 Madrid, Espagne (le «Nouvel Associé»);

c) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cent dix-huit millions six cent soixante-seize mille cent quinze Euros et dix-neuf Cents (EUR 118.676.115,19) par le Nouvel Associé par un apport en nature consistant en la conversion d'un prêt intra-groupe d'une valeur totale de cent dix-huit millions sept cent un mille cent quinze Euros et dix-neuf Cents (EUR 118.701.115,19); et

d) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«5.1. Le capital social est fixé à quarante mille Euros (EUR 40.000,-) représenté par mille six cent (1.600) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales»), ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-). Les détenteurs de Parts Sociales étant nommés les «Associés», ou individuellement un «Associé».

- Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est valablement convoquée et peut valablement délibérer des points à l'ordre du jour;

- Que, sur base de l'agenda, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cent dix-huit millions six cent soixante-seize mille cent quinze Euros et dix-neuf Cents (EUR 118.676.115,19) par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'un prêt intra-groupe d'un montant de cent dix-huit millions sept cent un mille cent quinze Euros et dix-neuf Cents (EUR 118.701.115,19), de manière à porter son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) à quarante mille Euro (EUR 40.000,-) par l'émission de mille (1.000) Nouvelles Parts Sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes et ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cent dix-huit millions six cent soixante-seize mille cent quinze Euros et dix-neuf Cents (EUR 118.676.115,19), (la «Prime d'Emission»).

Seconde résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT d'approuver l'entrée dans le capital social de la Société de Fomento Internacional Focsa, S.A., ayant son siège social à C/ Federico Salmon 13, 28016 Madrid, Espagne, en qualité de Nouvel Associé.

Troisième résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales à être émises, et de les libérer entièrement à hauteur de leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ensemble avec la Prime d'Emission, par le Nouvel Associé, par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'un prêt intra-groupe d'une valeur totale de cent dix-huit millions sept cent un mille cent quinze Euros et dix-neuf Cents (EUR 118.701.115,19) (l'«Apport»).

Souscription - Libération

Comparet Fomento Internacional Focsa, S.A., en qualité de Nouvel Associé, ici-représenté par Mr Philip Basler Gretic, Avocat à la Cour, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 mai 2009, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales à être émises et de les libérer entièrement à hauteur de leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec la Prime d'Emission, par l'Apport.

Cet Apport a fait l'objet d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises, établi en date du 6 mai 2009 par Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l., ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdal, Munsbach, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dont les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion:

Sur base du travail accompli et décrit ci-dessus, rien n'a été apporté à notre attention qui nous pousserait à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de 1000 parts sociales ayant une valeur nominale de 25 Euros chacune à être émises ensemble avec la prime d'émission de 118.676.115,19 Euros, ainsi une contrepartie totale d'un montant de 118.701.115,19 Euros.»

Ce rapport, signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ensemble avec la Prime d'Emission, par l'Apport du Nouvel Associé, et que la Société a actuellement à sa disposition un montant total de cent dix-huit millions sept cent un mille cent quinze Euros et dix-neuf Cents (EUR 118.701.115,19).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, décident d'amender l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**5.1.** Le capital social est fixé à quarante mille Euros (EUR 40.000,-) représenté par mille six cent (1.600) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales»), ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-). Les détenteurs de Parts Sociales étant nommés les Associés, ou individuellement un Associé».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimées à EUR 7.000.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: P. BASLER GRE TIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2009. Relation: LAC/2009/17844. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062709/242/218.

(090072974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before US Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"MEADWESTVACO SPAIN S.L.", Sociedad Unipersonal, a Spanish company incorporated and governed by the laws of Spain, having its registered office at Ibanez de Bilbao 28, 3, 48009 Bilbao, Spain, and registered with the Company's Registry of Vizcaya under number BI-29055 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor")

here represented by Mr Dominique Ransquin, with professional address at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder, in New York (USA), on 17 April 2009.

Said proxy signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. That the Contributor, aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "WESTVACO LUXEMBOURG S.à r.l.", having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 82110 and incorporated by a notarial deed, on May 4, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés (the "Mémorial") number 1100 on December 4, 2001; amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted on November 11, 2008, published in the Mémorial, number 578 on March 17, 2009 (the "Company").

II. That the Company's share capital is fixed at fifty-one million three hundred sixty-nine thousand and seven hundred fifty Euro (EUR 51,369,750.-) represented by two million forty-seven thousand and seven hundred ninety (2,054,790) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully subscribed and paid up.

III. That the Contributor is the legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company having an aggregate amount of one hundred twenty-two million six hundred eighteen thousand five hundred eighty-one Euro sixty-eight cents (EUR 122,618,581.68.-). (the "Asset").

IV. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand two hundred fifty Euro (EUR 12,250.-) so as to raise it from its present amount of fifty-one million three hundred sixty-nine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 51,369,750.-) to fifty-one million three hundred eighty-two thousand Euro (EUR 51,382,000.-) by the creation and the issuance of four hundred ninety (490) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium amounting to one hundred twenty-two million six hundred six thousand three hundred thirty-one Euro sixty-eight cents (EUR 122,606,331.68) (the "New Shares");

2. Subscription by the Sole Shareholder to the New Shares;

3. Full payment of the New Share by contribution in kind in the total value of one hundred twenty-two million six hundred eighteen thousand five hundred eighty-one Euro sixty-eight cents (EUR 122,618,581.68) consisting in the Asset;

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Asset;

5. Restatement of the Article 6 of the Company's Articles of association to give it the following content:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifty-one million three hundred eighty-two thousand Euro (EUR 51,382,000) represented by two million fifty-five thousand two hundred eighty (2,055,280) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each."

6. Miscellaneous.

V. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of twelve thousand two hundred fifty Euro (EUR 12,250.-) so as to raise it from its present amount of fifty-one million three hundred sixty-nine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 51,369,750.-) to fifty-one million three hundred eighty-two thousand Euro (EUR 51,382,000.-) by the creation and the issuance of four hundred ninety (490) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium amounting to one hundred twenty-two million six hundred six thousand three hundred thirty-one Euro sixty-eight cents (EUR 122,606,331.68).

Subscription - Payment

The Contributor through its proxy holder declares to subscribe to the four hundred ninety (490) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each together with a share premium of one hundred twenty-two million six hundred six thousand three hundred thirty-one Euro sixty-eight cents (EUR 122,606,331.68) and to fully pay them up by a contribution in kind consisting in the Asset amounting to one hundred twenty-two million six hundred eighteen thousand five hundred eighty-one Euro sixty-eight cents (EUR 122,618,581.68).

Valuation

The Asset is valued at one hundred twenty-two million six hundred eighteen thousand five hundred eighty-one Euro sixty-eight cents (EUR 122,618,581.68), such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers dated 20 April 2009 and by way of a valuation statement executed by the managers of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the transfer of the Asset and of its value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a copy of the contribution agreement between the Company and the Contributor dated 20 April 2009;
- a declaration of value of the contribution executed by the directors of the Contributor;
- a managers' valuation statement executed by the managers of the Company.

Said contribution agreement, declaration of value and manager's valuation report shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Asset and has the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Asset is effective today without restriction, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the country of location of the Asset in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifty-one million three hundred eighty-two thousand Euro (EUR 51,382,000.-) represented by two million fifty-five thousand two hundred eighty (2,055,280) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché du Luxembourg

a comparu:

«MEADWESTVACO SPAIN S.L.», une société constituée sous les lois d'Espagne, ayant son siège social au Ibanez de Bilbao 28, 3, 48009 Bilbao, Espagne, enregistrée au Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055 (l'«Associée Unique» ou l'«Apporteur»)

ici représentée par Mr Dominique Ransquin, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New York (USA), le 17 avril 2009 par l'Associée Unique.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Apporteur, précité, est l'unique associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «WESTVACO LUXEMBOURG S.à r.l.», ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.110, constituée par acte notarié du 4 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés n° 1100 du 4 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises par des actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 11 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés n° 578 du 17 mars 2009 (la «Société»).

II. Le capital social est fixé à cinquante et un millions trois cent soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 51,369,750.-) représenté par deux millions cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix (2,054,790) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'Apporteur est le bénéficiaire d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société d'un montant total s'élevant à cent vingt-deux millions six cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-un euros soixante-huit cents (EUR 122,618,581.68) (l'«Actif»).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de douze mille deux cent cinquante euros (EUR 12,250.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions trois cent soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 51,369,750.-) à cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 51,382,000.-) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix (490) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à laquelle une prime d'émission de cent vingt-deux millions six cent six mille trois cent trente et un euros soixante-huit cents (EUR 122,606,331.68) est attachée (les «Nouvelles Parts Sociales»);

2. Souscription de l'Associée Unique aux Nouvelles Parts Sociales;

3. Libération totale des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature d'une valeur totale de cent vingt-deux millions six cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-un euros soixante-huit cents (EUR 122,618,581.68), consistant en l'Actif;

4. Détermination de la méthode d'évaluation utilisée pour fixer la valeur de l'Actif;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner le contenu suivant:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 51,382,000) représenté par deux millions cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt (2,055,280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

6. Divers

V. Sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prends les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille deux cent cinquante euros (EUR 12,250.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions trois cent soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 51,369,750.-) à cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 51,382,000.-) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix (490) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à laquelle une prime d'émission de cent vingt-deux millions six cent six mille trois cent trente et un euros soixante-huit cents (EUR 122,606,331.68) est attachée.

Souscription - Paiement

L'Apporteur, par son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à laquelle une prime d'émission de cent vingt-deux millions six cent six mille trois cent trente et un euros soixante-huit cents (EUR 122,606,331.68) est attachée et les libérer intégralement par un apport en nature de l'Actif de cent vingt-deux millions six cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-un euros soixante-huit cents (EUR 122,618,581.68).

Évaluation

L'Actif est évaluée à cent vingt-deux millions six cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-un euros soixante-huit cents (EUR 122,618,581.68), telle que décidée par l'Apporteur dans une déclaration de valeur et acceptée par les gérants de la Société par le biais de résolutions du conseil de gérance prises en date du 20 avril 2009 et d'une certification de valeur signée par les gérants de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve du transfert de l'Actif et de sa valeur a été donnée au notaire soussigné, au moyen des documents suivants:

- une copie d'un contrat d'apport entre la Société et l'Apporteur daté du 20 avril 2009;

- une déclaration de valeur de l'apport signée par les administrateurs de l'Apporteur;
- une certification de valeur signée par les gérants de la Société.

Les contrats d'apport, déclaration de valeur et certification de valeur resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Effectivité de l'apport

L'Apporteur, par son mandataire, déclare que:

- il est le seul bénéficiaire de l'Actif et a le pouvoir d'en disposer, celle-ci étant légalement et contractuellement librement cessible;
- l'apport de cet Actif est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans le pays où l'Actif est située en vue d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 51,382,000.-) représenté par deux millions cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingts (2,055,280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: RANSQUIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2009. Relation: EAC/2009/4722. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009062711/239/196.

(090073025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Gesco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.483.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESCO S.A., avec siège social à L-9240 Diekirch, 38, Grand-Rue, constituée sous la forme d'une société à responsabilité suivant acte reçu par le notaire Marc CRAVATTE, de résidence à Ettelbruck, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 586 du 27 octobre 1997, et transformée en société anonyme aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 270 du 10 avril 2000 inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 100.483 (ci-après, la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Jean-Christophe ALEXIS, demeurant à L-9410 Vianden 3, Grand Rue

qui désigne comme secrétaire Madame Elia-Clara SOANIRINA, demeurant à L-9410 Vianden 3, Grand Rue

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. L'augmentation du capital social de la société;

2. la constatation que la société est détenue par un actionnaire unique et modification subséquente des statuts pour autoriser son administration par un administrateur unique;

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société de cinquante mille euros (50.000,-€) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69-€) à quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (80.986,69-€) ce dont il a été justifié au Notaire instrumentant qui le constate expressément. L'assemblée modifie en conséquence l'article 5 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (80.986,69-€) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale."

Deuxième résolution

L'assemblée (i) constate que la société est détenue par un actionnaire unique et (ii) décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique. En conséquence, les articles 6 à 11 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique, le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 7. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique dans la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 9. Si la société ne possède qu'un administrateur unique, celui-ci engage la société en toutes circonstances, sinon, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société, ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes n'ayant pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société soit par l'administrateur unique, soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins."

Troisième résolution

Monsieur Jean-Christophe ALEXIS, demeurant à L-9410 Vianden 3, Grand Rue est nommé au poste d'administrateur unique de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.-€

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J-C. Alexis, E-C. Soanirina, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 avril 2009 - WIL/2009/360 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 13 mai 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009061824/2724/116.

(090072277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

HDF Sicav DIVM (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.906.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 21 avril 2009 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu comme administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Jean-Paul Gruslin (résident en Belgique- Avenue Karmedelle 74, B-1180 Bruxelles),
- Monsieur Philippe Lhoest (résident en Belgique - Avenue Karmedelle 74, B-1180 Bruxelles),
- Monsieur Christopher Wetherhill (résident à Bermuda - 1 Turtle Bay Crescent, Southampton SN01), et

- Monsieur Jérôme Wigny (résident à Luxembourg - 2 Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg).

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010.

3. L'assemblée a ratifié le changement du siège social de la société du 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg à compter du 30 avril 2009.

Pour HDF SICAV DIVM (LUX)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061655/21.

(090071837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Hobart Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.100.

—
RECTIFICATIF

La mention déposée au registre de commerce et des sociétés en date du 02/04/2009 sous le n° L090049576.04 relative à l'enregistrement référencé LSO DC/05857 du 20/03/2009 est à lire comme suit:

Ce bilan annule et remplace le bilan de la société au 31.12.2006, enregistré à Luxembourg le 8/05/2007, Réf. LSO CE/01184 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15/05/2007 sous le n° L070061519.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061862/19.

(090072039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Prestasud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 21.975.

L'assemblée est ouverte à 11 heures.

Ordre du jour

- Cession de parts.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Philippe MONET F-57330 VOLMERANGE-LES-MINES 25, rue de la Côte	99 parts sociales
Madame Mariette PULLI F-57330 VOLMERANGE-LES-MINES 78, route de Dudelange	1 part sociale
	100 parts sociales

Monsieur Philippe MONET, prédit, cède 38 parts sociales à Madame Mariette PULLI, prédite.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à cette cession, la répartition des parts est la suivante:

Monsieur Philippe MONET, prédit	61 parts sociales
Madame Mariette PULLI, prédite	39 parts sociales
	100 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire est close à 11 heures 30.

Fait à ESCH-SUR-ALZETTE, le 23 janvier 2009.

Monsieur Philippe MONET / Madame Mariette PULLI.

Référence de publication: 2009060701/612/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.